Deuxième Année. — N° 84. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 22 Février 1862.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
27	Jeudi..	se Honorine.	Catus, Cazals, Puybrun, Castelfranc, St-Girq-Lepopie, St-Pantatéon, Gramat.	☽ P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir. ○ P. L. le 14, à 5 h. 15' du soir. ☾ D. Q. le 21, à 2 h. 26' du soir. ● N. L. le 28, à 4 h. 59' du soir.
28	Vend..	se Zénobie.		
Mars 1	Sam...	s. Aubin.	Cahors, Vaylats, Rouquayroux, Martel, Vayrac.	

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)..	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 février 1862.

BULLETIN

On lit dans le *Moniteur* : « Le gouvernement de l'Empereur a cru devoir demander à Rome des éclaircissements sur la lettre du cardinal préfet du concile appelant tous les évêques de la chrétienté à la cérémonie de la canonisation de plusieurs martyrs. Ces éclaircissements étaient devenus nécessaires, parce que la lettre de convocation avait été publiée en France sans avoir été préalablement communiquée au Gouvernement.

» Le cardinal Antonelli a répondu que la lettre adressée aux évêques n'était qu'une invitation bienveillante, sans nul caractère obligatoire, et pour une solennité purement religieuse. Dans cet état de choses, le gouvernement a exprimé la pensée que les évêques ne devraient quitter leur diocèse et demander l'autorisation de quitter l'Empire que dans le cas où de graves intérêts diocésains les appelleraient à Rome.

Le télégraphe de Turin ne nous dit rien d'une nouvelle manifestation qui aurait eu lieu à Naples, dans un sens mazzinien et qui, d'après une dépêche de Marseille, aurait provoqué des manifestations contraires. Des placards en divers sens auraient couvert la ville. L'autorité les aurait fait enlever, en s'efforçant de calmer l'effervescence qui en résultait.

La proclamation signée du Comité national de Rome, que nous donnons plus loin, a été affichée pendant la nuit. Tout en espérant un prochain succès, le Comité recommande la patience et le respect pour l'Eglise.

Interpellé par M. Avezzana, sur la question mexicaine, le baron Ricasoli déclare qu'il n'est pas dans l'intention d'envoyer des navires pour renforcer l'expédition. Seulement, il a jugé utile d'envoyer quelques frégates dans les colonies pour protéger les sujets italiens.

On regarde, à Turin, la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse, comme un fait accompli. Une correspondance de Berlin prétend que cet acte important a été résolu definitivement dans un des derniers conseils des ministres.

Nous avons dit dans notre dernier numéro que l'archevêque de Varsovie avait recommandé au clergé de ne pas laisser chanter dans les églises des hymnes prohibés. Mgr Felinsky prie aujourd'hui le peuple de s'abstenir de tout chant qui porte ombrage au gouvernement, mais de continuer à prier Dieu pour la Patrie.

« Si quelqu'un, a dit l'archevêque, voulait vous défendre de prier pour la patrie, pour ce pays que nous aimons tous; si un pouvoir quelconque voulait vous le défendre, je vous exhorterais à ne pas obéir à ce pouvoir. Portons nos plaintes devant Dieu, et souvenons-nous que tout est entre ses mains, que le mal est puni sur cette terre ; souvenons-nous que Dieu punit les coupables, et tâchons que ce ne soient pas nous qui puissions mériter ce nom. Je vous exhorte donc, au nom de Dieu et de la patrie, à cesser les chants et à prier le Sauveur. Ayez confiance en moi, car je veux le bien de notre pays. »

Dans la journée du 17, une révolte militaire a éclaté à Nauplie (Grèce). Les insurgés se sont rendus maître de la ville ; ils occupent la forteresse. Le général Hahn est parti d'Athènes avec des troupes pour venir rétablir l'ordre à Nauplie. Cette nouvelle préoccupe beaucoup. Il est à croire que ce mouvement a des ramifications sur d'autres points du royaume et peut-être avec les troubles de l'Herzégovine.

Les nouvelles de Pékin, à la date du 15 janvier, nous font connaître les progrès de l'insurrection dans les provinces centrales. A Hankows, les rebelles ont annoncé au consul anglais qu'ils avaient l'intention d'attaquer d'abord cette ville, et, plus tard, Sanghaï. Ils ont promis d'user de beaucoup de ménagements à la condition qu'on ne leur ferait pas de résistance; dans ce dernier cas, ils détruiraient tout.

On assure que notre ministre, M. de Bourboulon, doit quitter la Chine vers les premiers jours du printemps prochain, pour rentrer en France par la Sibérie. Aux dernières dates, la capitale jouissait de la plus complète tranquillité. Le jeune Empereur avait été malade, mais sa santé était entièrement rétablie.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille 19 février.

M. Onfroy, maire, a donné sa démission, ce fait a produit une vive sensation.

— Les sucres ont sensiblement baissé par suite du décret.

— Constantinople, 12.— Les familles chrétiennes sont expulsées de Topp-Hane.

Francfort, 19 février.

Le *Zeit* de Francfort assure comme une chose absolument certaine que la Prusse ne permettra aucune intervention étrangère dans l'affaire de la Hesse Electorale au profit du gouvernement hessois.

— La *Gazette de Darmstadt* confirme que les Etats secondaires ne veulent pas se charger de garantir, sans la Prusse, les possessions autrichiennes.

— On continue à percevoir de force les contributions à Hanau. Dans les campagnes aussi on commence à refuser l'impôt.

—Dans les cercles gouvernementaux de Cassel, on demande que le gouvernement se rattache fortement à l'Autriche.

Londres, 20 février.

La maison Hambro et fils a publié aujourd'hui le prospectus d'un emprunt italien à 5 o\o d'intérêt du montant de 1,338,000 livres sterling, destiné à terminer le chemin de fer des Marêmes de Livourne à Chiavone. Les obligations de 20 livres sterling seront hypothéquées sur le chemin de fer.

La souscription sera close mardi prochain.

New-York, 8 février.

La Chambre des Représentants a adopté le bill sur les bons du Trésor avec la clause de cours forcé.

— L'admission du Sumter à Gibraltar a causé une sensation fâcheuse ici.

— Les chaloupes canonnières des fédéraux ont pris un fort important situé sur la rivière Tennesser.

— L'expédition navale de Busiride se prépare à quitter le Cap.

Madrid, 19 février.

M. Mon a été élu président de la Chambre des députés à la majorité de 181 voix contre 21.

— Le gouvernement a déposé aux Cortès la loi sur la presse, dont la discussion a été résolue dans la présente législature.

Exposé de la situation de l'Empire.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Le chapitre de l'exposé relatif à l'instruction publique fait ressortir d'abord les améliorations introduites depuis un an dans les diverses branches de l'enseignement supérieur. Il signale l'augmentation des traitements des inspecteurs d'académie et des professeurs des facultés. L'année 1861 a vu s'accroître d'une manière sensible le nombre des élèves des lycées et des colléges ; plusieurs nouveaux établissements ont été fondés ou sont sur le point de l'être. Le traitement des professeurs et des maîtres d'études a été élevé d'une manière sensible.

Quant au service primaire, l'exposé constate que « le nombre des écoles communales et libres s'accroît avec celui des élèves qui les fréquentent.... La situation matérielle des instituteurs est devenue meilleure, soit par l'accroissement assez considérable de la rétribution scolaire, soit par l'augmentation de leur traitement. La sollicitude du gouvernement ne s'arrêtera pas là ; et, dès à présent, le ministre de l'instruction publique prend des mesures nécessaires pour rendre plus digne et plus stable, la profession de ces

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 22 février 1862.

ELLE C'EST LUI(*)

IMITATION LIBRE DE L'ESPAGNOL

De BRETON DE LOS HERREDOS

N. 1.

I.

Don Angel Rufino était le mari de la plus jolie femme de Valence. Une parfaite union régnait dans leur ménage ; Camille était aussi bonne, aussi intelligente qu'elle était belle ; son mari l'adorait et n'avait d'autres désirs que les siens. Cœur d'or, mais caractère indolent et timide, il s'abandonnait mollement à la sage direction de la jeune femme, qui avait pris en main le soin des affaires et exerçait avec un mélange de douceur et de fermeté le pouvoir que lui assuraient la supériorité de sa raison, son activité et l'apathie de don Angel.

Aussi les médisants taxaient-ils l'une de despotisme, et l'autre de nullité et de honteuse faiblesse. A les entendre, la fortune de don Angel et la perspective de régner en souveraine absolue avaient seules séduit Camille, et, par les artifices d'une coquetterie adroite, elle avait amené cet homme simple et sans défiance à la demander en mariage ; il était heureux parce qu'il avait l'esprit trop borné pour comprendre ces calculs et pour s'apercevoir de sa sujétion; mais elle, elle aurait dû rougir de la sottise de son mari et de la façon dont elle en abusait.

Ainsi raisonnaient les mauvaises langues. La vérité est que ce mariage avait été fait par les parents des deux époux. Angel était passionnément épris de Camille et fût mort de cet amour plutôt que d'oser l'avouer, si son père, qui l'idolâtrait, ne s'était chargé de le rendre heureux. Don Luis Rufino savait fort bien que Camille n'aurait pas de dot; mais c'était là une considération de peu d'importance pour un homme très-riche, et il demanda pour son fils unique la main de cette jeune fille, dont il connaissait et appréciait les qualités solides.

Camille se laissa fiancer, sans plaisir comme sans répugnance, pour tranquilliser ses parents, inquiets de son avenir. Quand, quelques mois après, se célébra le mariage, elle était déjà entièrement satisfaite de son sort ; car il était impossible de ne pas s'attacher à Angel une fois qu'on l'avait vu d'assez près pour découvrir tout ce qu'il cachait de bon et de noble sous des apparences insignifiantes.

Ils étaient unis depuis quatre ans, deux enfants mettaient le comble à leur bonheur, et chaque jour resserrait les liens de leur mutuelle affection. Un oncle de Camille mourut, laissant seule au monde et sans ressources sa fille Rita, demoiselle déjà mûre. Le bon cœur de la jeune femme s'émut de la détresse et de l'abandon de sa cousine. Elle en parla à son mari, qui lui répondit simplement : « Allons la chercher. » Le même soir Rita était installée chez eux.

D'abord tout lui parut charmant dans cette maison. L'existence était confortable, les procédés d'Angel et de Camille ne laissaient rien à désirer. Mais bientôt un mauvais sentiment s'éveilla dans son cœur. Elle était à l'âge où une demoiselle, surtout une demoiselle pauvre, perd tout espoir de se marier jamais. Elle avait vu ses amies s'établir l'une après l'autre, tandis que son défaut d'attraits et de fortune tenait tous les prétendants éloignés d'elle. Le chagrin que lui causait cet isolement avait fini par dégénérer en aigreur et en jalousie. La vue du bonheur de sa cousine ne tarda pas à devenir pour elle un véritable supplice. L'envie la rendit ingrate ; pour troubler la bonne harmonie du ménage, elle essaya d'inspirer à Camille du dédain pour son mari, et à Angel des idées de rébellion. Heureusement, Camille avait trop d'esprit, de bon sens et de caractère pour subir son influence, et si Angel se laissait mener, ce n'était que par sa femme.

Un matin, Rita cousait près d'une fenêtre dans un élégant petit salon. Par une porte de communication toute grande ouverte, elle jetait de temps à autre un regard sur Camille, assise à un bureau dans le cabinet attenant, et très-occupée d'écrire. Chacun de ces coups d'œil était accompagné d'un haussement d'épaules et de gestes d'impatience très-significatifs.

Enfin Camille plia deux lettres, les adressa, sonna un domestique et lui donna ordre de les mettre à la poste. Puis elle alla rejoindre sa cousine, et, tirant un ouvrage de sa corbeille, elle se mit à broder assidûment.

« Quelle vie tu mènes ! lui dit Rita, je ne sais comment tu n'en es pas excédée ! Est-ce la tâche d'une femme que ces ennuyeuses lettres d'affaires ?

— Que veux-tu ? répondit gaîment Camille. Mon pauvre Angel a horreur de ces préoccupations-là. Je l'en débarrasse.

— Je te plains, ma pauvre Camille; mieux vaudrait ne point se marier que d'épouser un homme si paresseux et si nul.

— Rita, reprit sérieusement la jeune femme, toi qui juges mon mari avec tant de rigueur, peut-être, à parler franchement, ne l'aurais-tu pas dédaigné. Mais tes critiques ne m'étonnent pas; il est naturel de médire de tous les hommes quand on n'a su plaire à aucun. »

Rita devint rouge de dépit ; mais elle se contint et répliqua d'un ton doucereux :

« Pourquoi te fâcher ? Je ne tiens ce langage que par intérêt pour toi ; j'aimerais à te voir mieux mariée.

— Crois-tu, par hasard, qu'il existe des hommes parfaits ? Mon mari ne l'est pas, non ; mais il a des qualités précieuses.

— Jusqu'ici je ne lui ai découvert que des défauts.

— Tu te presses bien de le juger, me semble-t-il. Voilà trois semaines que tu vis avec nous !

— Il n'en faut pas tant pour être édifié sur le compte d'un pareil homme. D'ailleurs, la renommée m'avait appris que ton Angel n'était qu'un — tran-

(*) La reproduction est interdite.

hommes dévoués à l'éducation du peuple des villes et des campagnes. » Le gouvernement, sans aborder autrement la question de l'instruction obligatoire, croit qu'en présence des bons résultats obtenus par l'enseignement facultatif, il n'y a pas lieu de peser sur la volonté ou les intérêts des familles. C'est notre opinion.

L'institution des bibliothèques des campagnes se développe très heureusement. La position des institutrices, réclame toujours l'intérêt du gouvernement. Des secours leur ont été distribués en 1861 ; mais ils sont loin de suffire, et le fonds porté au budget pour cette bonne œuvre devra être inévitablement augmenté.

Le service des cultes a reçu des témoignages éclatants de la bienveillance de l'Empereur; un crédit de près de quatre millions a été ajouté aux ressources budgétaires actuelles au profit des édifices, évêchés, séminaires, églises paroissiales et diocésaines. Conformément au vœu de la Chambre, la part réservée aux presbytères et églises a été allouée presque entièrement aux communes rurales. Le gouvernement a continué à augmenter le nombre des vicariats et des succursales, encore bien que le chiffre légalement fixé ait été atteint dès 1860. Mais il convenait de donner satisfaction aux désirs et aux besoins de la population. Les cultes non catholiques ont pris part aux améliorations réalisées.

De nombreuses et utiles réformes ont été apportées dans les diverses branches de l'administration militaire. Les camps de Châlons de Sathonay et la division de cavalerie de Lunéville, ces grandes écoles de la pratique de la guerre, ont répondu brillamment à l'attente de l'Empereur. Le nouveau système de réserve a dépassé les espérances du gouvernement; tout est organisé pour que les jeunes gens formant la seconde partie du contengent, recoivent les éléments de l'instruction du soldat et soient rendus, après une courte absence à leurs familles. Seulement dans le cours des deux années qui viennent de s'écouler, 64,000 jeunes gens ont pu profiter des avantages d'une mesure qui vaut à l'Empereur la légitime reconnaissance des populations laborieuses, pour lesquelles l'impôt militaire est une si lourde charge.

La gendarmerie a été l'objet de dispositions importantes que réclamaient les exigences de son service, apprécié et honoré ainsi qu'il mérite de l'être. Le perfectionnement du matériel de l'artillerie est poussé avec activité ; toute l'infanterie et la cavalerie sont pourvues d'armes rayées, avec balles oblongues. A Toulon, Marseille, Grenoble, Metz, l'artillerie a entrepris ou achevé des travaux importans ; un système complet d'établissements producteurs et un vaste polygone sont créés à Bourges, d'où le matériel de toute nature rayonnera, par les voies ferrées, suivant les exigences du service.

Les pensions de retraite accordées aux militaires ont été améliorées par la loi du 15 juin 1861 : c'est un précieux témoignage de la reconnaissance de l'Empereur et du pays, envers ceux qui portent si haut l'honneur du drapeau français.

En ce qui concerne l'Algérie, le travail ministériel signale le développement assidu de la sécurité, de la prospérité de ce pays, désormais complétement assimilé à la métropole. La culture du coton, dirigée avec sagacité, protégée sans parcimonie, prend une extension considérable. Des projets de chemins sont à l'étude ; plusieurs tronçons sont ou vont être livrés à la circulation.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, la marine a maintenu pour la protection et la défense de nos intérêts, des armements assez considérables, qui pourront, sans doute, être ramenés, dans le courant de 1862, à l'état normal que doivent présenter les forces maritimes de l'Empire. Le nombre total de nos vaisseaux de guerre s'élève aujourd'hui à 101.

Dans la seconde partie de l'Exposé, qui a trait aux affaires étrangères, on indique d'abord l'attitude prise par le gouvernement de l'Empereur au sujet des questions qui ont agité en 1861, qui agitent encore l'Europe et le monde. Nous n'avons pas à entrer dans cette dissertation, aussi ferme d'ailleurs que modérée et désintéressée. Le rapport ministériel s'occupe ensuite des arrangements ou traités commerciaux conclus ou en voie de négociation avec divers états. Nous y remarquons avec une satisfaction très vive, que le gouvernement de l'Empereur, sans cesser d'être généreux, ne néglige rien de ce qui peut aider, par nos relations extérieures, au négoce et à l'industrie de la France. BAYVET.

D'après une rumeur assez intense au palais Bourbon, plusieurs députés se proposeraient de demander publiquement aux commissaires si ou non le gouvernement à l'intention de dissoudre le Corps Législatif à la fin de la session actuelle. Il est assez présumable que les honorables membres en seront pour leurs frais d'interrogation indiscrète.

L'affluence a continué aujourd'hui au Trésor.

D'après les renseignements qui nous sont transmis, plus de 5 millions de rente ont été présentés à la conversion dans la journée de lundi, ce qui porte à plus de 12 millions le chiffre total des rentes converties dans les journées de samedi, dimanche et lundi. Jusqu'à mercredi soir, près de 9,000 propriétaires de rentes ont demandé la conversion de 16 millions de rentes 4 1/2 pour cent.

Les nouvelles des départements sont aussi très satisfaisantes.

Dans les départements comme à Paris, le succès de la conversion des rentes est désormais assuré. On évalue déjà à plus des deux tiers des titres des particuliers ceux dont l'échange a été négocié soit dans les recettes générales ou d'arrondissement, soit par l'intermédiaire des percepteurs ou des officiers ministériels. On ne doute point que la mesure ne soit aussi favorablement accueillie par les municipalités et les établissements charitables et autres qui ont des fonds placés sur l'Etat.

Le Corps Législatif a adopté, par 221 voix contre 14, le projet de loi qui autorise les départements, les communes et les établissements publics à emprunter au Crédit foncier les sommes nécessaires au paiement de la soulte de leurs rentes 4 1/2 p. °/₀. Il résulte des explications données dans le cours de la discussion par M. Vuitry, président de section au conseil d'Etat et commissaire du gouvernement : 1° que la conversion reste entièrement facultative pour les établissements publics comme pour les rentiers ordinaires; 2° que ces établissements seront autorisés, s'ils en manifestent le désir, à vendre la portion de rente nécessaire pour payer le montant de la soulte sur le surplus.

On nous signale une manœuvre qu'il importe de combattre, si invraisemblable et si grossière qu'elle soit.

On cherche à persuader aux petits rentiers des campagnes que la conversion de 4 1/2 en 3 0/0 consiste à ne plus payer que 3 fr. au lieu de 4 50, soit une réduction d'un et demi pour cent.

Rappelons donc encore une fois que chaque rentier recevra 4 fr. 50 c. de rente en titres 3 0/0 en échange de son ancien titre de 4 fr. 50 en 4 1/2 0/0. Il paiera, en ce cas, la soulte de 5 fr. 40 c. par 4 fr. 50 c. de rente, mais il ne perdra pas un seul centime de revenu.

En vérité, nous sommes tentés de demander pardon à nos lecteurs d'une pareille explication qui leur semblera bien superflue; mais la malveillance est audacieuse et la crédulité humaine est grande; et, comme le disait Voltaire, à propos de nous ne savons plus quelle assertion inepte d'un historien : « Ces sottises doivent être refutées, puisqu'on les débite. »

(Constitutionnel.) Auguste VITU.

Résultats au 19 au soir :

4 1/2	33.165 rentiers,	21,325,000 fr.
4 0/0	317 —	764,453
Obligations du Trésor,		50,953

Les spéculateurs de la Bourse avaient compté que le Trésor achèterait toutes les rentes qu'ils avaient accaparées, et leur permettre ainsi de réaliser d'importants bénéfices, et de se dégager ainsi, de leur spéculation. Voyant que le Ministre des finances ne leur permettrait point de compter plus longtemps sur une telle illusion, ils se sont empressés de défaire leur arbitrages, et la panique s'en mêlant, la Bourse a baissé.

Le rentier sage, ne vend pas, il se dit que le 4 1/2 est à 100 francs.....	100f »
Le coupon qui va lui être payé le 22 mars.	2 25
Reste.....	97 75
La soulte de 5.40 se réduit par le paiement immédiat à.....	5 20
Total.....	102 95
Or, s'il achetait du 3 p. 0/0 à 70 francs, 4.50 lui coûteraient.....	105 »
Il y aurait donc un bénéfice de	2 05

par chaque 4.50 de rente qu'il possède, s'il accepte la conversion.

Que les fonds baissent ou haussent, peu lui importe, il gagne toujours à la conversion.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Le public est prévenu que jusqu'au 6 mars prochain, les bureaux destinés à recevoir les déclarations relatives à la conversion seront ouverts dans les département, chez les receveurs généraux et particuliers, tous les jours, y compris les dimanches, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Les demandes d'échange des obligations trentenaires du Trésor contre les rentes 3 °/₀ de nouvelle création, se font également tous les jours et aux caisses des recettes générales et particulières.

Les percepteurs des finances sont autorisés à recevoir les titres des rentiers et les demandes de déclarations, et à les transmettre sans frais aux recettes générales et particulières.

Le conseil d'Etat vient de recevoir le projet de loi ayant pour objet d'exempter la classe ouvrière de la contribution personnelle et mobilière.

Le gouvernement propose d'exonérer de l'une et l'autre taxe : 1° les manœuvres, journaliers, ouvriers et artisans travaillant à la journée, à façon ou pour leur compte, vivant de leur salaire et de celui de leurs enfants non mariés : 2° les agents, commis ou employés n'ayant pour vivre que les produits de leur emploi, lorsque ces produits n'excèderont pas la somme de 1,200 fr. par an, y compris la valeur locative du logement qui leur serait concédé gratuitement. On évalue la perte totale qui résulterait pour le Trésor de l'application de la nouvelle loi, à quatre millions de francs. L'exonération dont il s'agit aurait lieu à partir de 1863. *(Bayvet.)*

Le *Moniteur du Cantal* annonce que MM. les députés de l'Aveyron s'étaient joints, en même temps que ceux du Lot, de la Haute-Garonne et de l'Aude, aux députés du Cantal pour appuyer auprès de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, la direction du chemin de fer d'Aurillac à Figeac, par Maurs.

Un malheureux accident, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, a mis en émoi le quartier du Château Impérial, dans la soirée de mercredi.

Le sieur X... conduisait un charriot chargé de bois et attelé de deux juments vigoureuses ; arrivé à la hauteur de la rue Flourens, un bruit, parti d'une maison voisine, effraya les juments qui prirent le mors, et se jetèrent dans la rue Flourens, entraînant charriot et domestique. Dans cette étroite rue, le charriot se brise avec fracas contre une borne ; les juments, toujours emportées par leur course furieuse, tournent à angle droit la rue du Château Impérial, la parcourent dans toute sa longueur et on ne parvient à les arrêter que sur la place Gaillard.

On frémit à la pensée des malheurs qui auraient pu résulter de cet accident ; la rue Flourens n'a pas plus de deux mètres de largeur et est le rendez-vous habituel des petits enfants du quartier. Quant à la rue du Château Impérial, c'est une des plus fréquentées de la ville ; il est providentiel qu'au moment où les juments se sont emportées ces deux rues se soient trouvées désertes.

Le sieur X... en est quitte pour une contu-

---

chons le mot — qu'un benêt. Quelle simplicité ! quelle inertie ! quelle nullité ! s'écrie-t-on de toutes parts. Pauvre femme, quel triste mariage !

— Et ces compatissantes réflexions, est-ce la charité ou l'envie qui les inspire ?

— Camille ! s'écria Rita d'un air de reproche.

— Il est dangereux de juger sur les apparences.

— Mais, mon enfant, tout Valence...

— Valence n'est pas sa femme. Moi seule je le connais bien et je puis l'apprécier. Il est indolent ; sa complaisance le fait taxer de faiblesse ; il est riche et sans la moindre ambition ; l'aveugle tendresse de son père a négligé de l'accoutumer au travail ; aussi, préférant les doux loisirs à l'éclat, il aime mieux s'abandonner à sa nature insouciante et paresseuse que s'astreindre au soin des affaires. Sa douceur, j'en conviens, dégénère parfois en timidité. On le dirait de marbre, et son cœur est de feu ! Ce n'est point le courage qui lui manque, mais bien la hardiesse. Il n'est dépourvu ni d'intelligence, ni de bon sens ; mais il a conservé, faute de ce contact avec le monde qui donne l'expérience, une candeur presque enfantine et toute sa franchise, toute sa bienveillance primitives. Son âme est aimante et sans fiel, et s'il y a en lui quelque chose de blâmable, c'est un excès de bonté.

— Avoue, dit Rita avec un sourire malicieux, que, si tu le portes aux nues, c'est parce qu'il t'abandonne le sceptre.

— Cette autorité que d'autres ambitionnent, je l'accepte comme une charge, pour nous dispenser d'un intendant qui nous trompe et amoindrisse la fortune de nos enfants. Je suis administrateur fidèle autant que bonne épouse, et je ne fais rien sans m'être consultée avec mon mari.

— Il a vraiment la vie facile ; tu travailles, et lui fainéantise,

— Il m'a prise sans dot ; mon devoir est de lui conserver son bien.

— A merveille ! Mais pourquoi ne pas changer complètement les rôles : qu'il se charge au moins de la couture et de la surveillance du ménage.

— Rita, modère ta langue; je ne souffrirai point qu'on dénigre mon mrri devant moi.

— Innocente plaisanterie, cousine ! Tiens, Angel te nomme sa chère moitié ; il a tort : à toi seule tu représentes le mari et la femme et tu remplis les fonctions de tous les deux. Que fait-il, lui, cet homme de miel ?

— Mon bonheur.

— Allons donc ! Et si sa prétendue bonté n'était qu'indifférence ! Un mari se dépouillerait-t-il comme cela de l'autorité suprême ? Ce qui paraît négligence est peut-être un artifice. Pendant que sa douceur étudiée, que sa docilité feinte t'endorment dans une confiance dangereuse et fascinent ton amour-propre...

— Trève de ces raisonnements captieux, Rita ! interrompit Camille indignée.

— Il te craint plus qu'il ne t'aime, poursuivit Rita, sans tenir compte de cette invitation. Il sacrifie tout le reste aux charmes d'une liberté dont il abuse sans doute.

— Tais-toi ; ma patience est à bout ! » dit impérieusement Camille ; cependant sa cousine ajouta :

« Qui néglige sa femme n'est pas loin de la tromper. Qui sait s'il n'est point fatigué de toi, et si, à la sourdine... avec son air de petit saint... La pire eau, Camille, est souvent l'eau qui dort !

— Oh !

— Peut-être, pendant qu'il t'abandonne les rênes du gouvernement, prend-il dans quelque autre maison les soucis qu'il s'épargne dans la sienne.

— Dieu ! payer ainsi mon amour !... Mais non, non, Angel est incapable d'une pareille ingratitude !

— Ah ! c'est que la constance n'est pas chose commune de nos jours. Toi, Camille, n'as-tu pas aimé autrefois un séduisant officier ?

— Don Marcel ? répliqua la jeune femme avec une parfaite indifférence. Je l'ai vu trois ou quatre fois, puis il est parti pour la guerre, et il n'est pas revenu. Mais j'étais si enfant alors ! Qui donc, à seize ans, éprouve une passion sérieuse ? C'est l'âge où l'on accorde la préférence à celui qui danse le mieux ou qui vous adule le plus. Le cœur, impatient d'aimer, s'élance au-devant du premier venu ; ce n'est point de l'amour, mais un caprice passager. Sais-tu ce qui me consola en trois ou quatre jours du départ de don Marcel ? Une perruche !

— Tu lui avais juré de mourir plutôt que d'être à un autre. Et tu t'es mariée sans l'attendre.

— Et je n'en suis pas morte ! dit Camille en riant. Aussi pourquoi ne pas m'écrire ?

— Tu sais bien qu'il ne l'a pas pu ; que, prisonnier à Estella une année entière... Mais après, il t'a fait parvenir une lettre.

— Il était trop tard ; son souvenir s'était effacé comme un songe, et j'avais déjà d'autres devoirs et un autre amour.

— Être infidèle à un amant comme celui-là ! Il t'aurait rendue plus heureuse que ne le fait cet homme insignifiant.

— Plus heureuse que je ne le suis ? Impossible ! s'écria Camille avec une sincère conviction. Sais-je d'ailleurs si don Marcel se souvient encore de moi ?

— Oui, cousine, il t'adore toujours.

— Qui te l'a dit. ?

— Il est à Valence.

— Vraiment ?

— Arrivé d'hier.

— Tu l'as vu ?

— Je l'ai rencontré au sortir de la messe, Il m'a beaucoup parlé de toi ; il viendra te faire une uisite.

— A moi ? Quand donc ?

— Aujourd'hui même. Il est capitaine et porte la croix de St-Ferdinand. Il loge à l'hôtel voisin. Reçois-le bien, je t'en prie...

— Comme un ami, certes, mais...

— Silence voilà ton mari. »

BRETON DE LOS HERREROS.

(La suite au prochain numéro.)

THÉATRE DE CAHORS.

Bal masqué et paré, le Dimanche 23 février, le Dimanche gras, 2 mars, et le Mardi gras, 4 mars. — Prix d'entrée : 2 fr. par cavalier, et 50 c. pour les dames aux premières ; entrée libre pour les dames dansantes dans la salle du bal.

Costumes nouveaux au théâtre.

sion assez forte, mais sans gravité, reçue à la jambe gauche au moment où le charriot a été brisé.

Décidément l'année 1862 n'aura pas d'hiver. A part deux ou trois jours de glace, la température se maintient vraiment printanière, et, en dépit du Calendrier, on serait tenté de se croire dans une tout autre saison, lorsqu'on voit, dans le mois de février, des orages comme celui qui éclata lundi sur Cahors.

Après une journée d'été, nous pouvons le dire, le ciel se couvrit de nuages, et vers 5 heures du soir l'orage gronda sur la ville. Les éclairs se succédaient avec rapidité, la pluie, mêlée de grêle, tombait en abondance, et le vent soufflait avec force. L'orage n'a pas duré moins de deux heures, toujours avec la même violence.

Un décret rendu le 12 février 1862, vient de rapporter celui du 3 mai 1859, qui, par application de l'article 33 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, avait ouvert les engagements de deux ans.

Ainsi les engagements volontaires sans prime ne seront plus désormais reçus que pour sept années, durée normale prescrite par la loi de 1832.

Quant aux engagements après libération et avec prime, ils continueront seuls à être, comme les rengagements, contractés pour une durée de deux à sept ans, en conformité de la loi du 24 juillet 1860.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 21 février 1863.

2 habitants ont été condamnés à 1 fr. chacun, pour avoir vidé des latrines sans ordre de la police.

1 habitant à 1 fr. pour rixes, voies de fait et violences légères, ayant troublé l'ordre public.

3 marchands de moutons à 11 fr. chacun, pour avoir gardé leurs troupeaux, dans le bien d'autrui.

3 marchands de blé à 5 fr. chacun, pour vente de grains hors la halle.

1 habitant à 5 fr. pour abandon d'une charrette sur la voie publique sans être éclairée.

3 habitants à 1 fr., même motif.

2 habitants à 1 fr. pour jet d'eau sur la voie publique.

6 habitants à 1 fr. pour étalage sur les trottoirs.

9 habitants à un fr. pour défaut de balayage.

1 aubergiste à 5 fr., même motif.

Une bouchère à 11 fr. pour vente de viande au dessus de la taxe municipale.

8 rouliers à 6 fr. chacun, pour défaut d'éclairage, de guides ou de plaques.

1 roulier à 4 fr. pour défaut de plaque.

1 roulier à 2 fr. pour défaut de guides.

1 tailleur à 3 fr. pour bruit et tapage nocturne troublant l'ordre public.

1 cloutier à 11 fr. et deux jours de prison, même motif.

2 ouvriers à 5 fr. chacun pour rixes, voies de fait et violences légères, ayant troublé l'ordre public.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 16 février 1862.

22 Versements dont 9 nouveaux.....	4,146f	79
10 Remboursements dont 4 pour solde.	3,096	88

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1re catégorie, 1f 05c ; 2e catégorie, 95c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 85c; 2e catég., 75c.
Veau : 1re catégorie, 1f 20c ; 2e catégorie, 1f 10c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie 1f 05.

TAXE DU PAIN.—10 décembre 1861

1re qualité 43 c., 2e qualité 40 c., 3e qualité 36 c.

Pour la Chronique locale : A. Laytou.

Départements.

Lot-et-Garonne. — M. Tailhié, ancien vicaire-général et ex-supérieur du Petit-Séminaire d'Agen, est décédé. Les obsèques de ce regrettable ecclésiastique ont eu lieu à l'église métropolitaine, jeudi, dans la matinée, et avec toute la pompe due à un ancien dignitaire du clergé, dont la vie a été entièrement consacrée à l'accomplissement de ses pieux et importants devoirs.

Après le service funèbre et les prières de l'église, les restes mortels de M. Tailhié ont été transportés au cimetière de Notre-Dame de Bon-Encontre. *(Journal de Lot-et-Garonne.)*

Pyrénées. — Le froid a été très vif ces jours derniers aux Eaux-Bonnes.

Le 8, quelques ouvriers employés au percement du tunnel du Littor, furent employés à Arrens (Hautes-Pyrénées), pour chercher du pain destiné à alimenter la cantine d'Arbaze. En traversant le col de Courettes (Hautes-Pyrénées), ils furent surpris par une affreuse tourmente de neige. Trois de ces malheureux parvinrent à se réfugier dans une cantine abandonné, où ils se réchauffèrent en brûlant les planches de la cantine.

L'un d'eux, nommé Clot, a eu une main gelée, dont l'état fait craindre la gangrène, d'après le chirurgien qui l'a soigné, M. Tapie, de Laruns.

Le quatrième ouvrier, un malheureux sourd-muet d'Arrens, nommé Coste, n'a pu traverser le col, et a succombé à une congélation générale. Il a été trouvé, à genoux, dans l'attitude de la prière. *(Mémorial des Pyrénées.)*

Pour la chronique départementale, A Laytou

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 20 février.

Le général Garibaldi a donné une chaleureuse approbation à la souscription en faveur des ouvriers lyonnais. La nouvelle donnée par quelques journaux que les officiers en congés ou détachés avaient reçu l'ordre de retourner immédiatement dans leurs corps est controuvée.

Garibaldi a adressé de Caprera, le 15 courant, les paroles suivantes, à la jeunesse italienne : « Vous étiez au nombre de mille en 1860. Soyez au nombre de un million en 1882, et ne vous occupez pas d'autre chose. Des résultats nous en parlerons ensemble. »

Rome, 19 février.

Les mouvements des troupes italiennes dans l'Ombrie ont entièrement cessé. La police romaine a opéré de nouvelles arrestations à Tivoli et dans les environs. Ranuzzi a réussi à s'échapper. La proclamation du comité national de Rome a été affichée pendant la nuit. Le comité espère un prochain succès, mais il recommande la patience, le respect pour l'église, sans cependant s'abstenir pour cela de toute manifestation. Il ajoute qu'il ne faut pas suivre les ordres de l'association nationale. — En voici la teneur, donnée par la *Correspondance italienne* :

Romains !

Par suite de la note du gouvernement de l'Empereur des Français à son ambassadeur à Rome, vous avez compris que la question du pouvoir temporel des Papes est arrivée à tel point qu'on peut en prévoir la solution dans un temps prochain. Quoique le Comité national ait toutes raisons de croire que vous, qui avez su faire preuve de sagesse pendant l'époque passée, dans laquelle une incertitude pénible sur le résultat final s'ajoutait aux autres maux que nous avons éprouvés, vous saurez également être sages maintenant que vous est donné le soulagement de l'espérance ; toutefois il a cru devoir vous adresser quelques paroles convenables à la situation.

Déjà une fois le Comité a eu l'occasion de déclarer que le sacrifice réclamait des Romains par l'Italie était un sacrifice de patience et de longanimité. Ce sacrifice, vous avez su l'accomplir jusqu'à présent avec une abnégation exemplaire, et l'Italie vous en est reconnaissante ; mais tout le passé n'aboutirait à rien, si vous ne saviez pas à l'avenir vous montrer dignes de hautes destinées qui nous attendent et dont l'accomplissement dépendra en grande partie de votre sagesse et de votre conduite.

Que la Cour de Rome, écoutant des conseils pacifiques, accepte la médiation du gouvernement de l'Empereur pour traiter avec le gouvernement italien; ou que, persistant dans son obstination, elle refuse, ainsi qu'on peut le croire, tout arrangement juste et raisonnable, de manière qu'il devienne nécessaire d'arriver à la solution de la question par une autre voie ; dans l'un et l'autre cas, il est de toute nécessité que Rome sache se conduire de manière à démontrer en même temps la pleine et inaltérable confiance qu'elle a dans l'avenir et les sentiments de dévouement dont elle est animée envers le Chef suprême de l'Eglise.

Puisqu'il s'agit d'une question dont l'importance repose sur les intérêts religieux, que les partisans de la cour de Rome s'attachent à faire croire compromis par l'abolition du pouvoir temporel, le gouvernement du Roi doit rassurer à ce sujet les peuples et les gouvernements catholiques, et il doit le faire non seulement en leur offrant des garanties qui puissent être formulées et stipulées dans un contrat, mais il doit avant tout les rassurer, en leur montrant par des faits que les peuples de la péninsule, loin de renouveler eux-mêmes la confusion faite par la cour de Rome entre la religion et la politique, sont fermes et d'accord pour vouloir à tout prix reconquérir leur nationalité, s'unissant sous le sceptre d'un seul roi ; que, d'un autre côté, ils sont également fermes et d'accord pour vouloir maintenir intactes les croyances religieuses de leurs ancêtres, et qu'ils gardent envers le Chef de l'Eglise et pour ses ministres sincères les plus vifs sentiments de vénération.

Rome est le siége du catholicisme, et il est tout naturel que la plus grande partie de cette tâche soit assignée à vous, Romains; c'est à vous, Romains, plus qu'à tout autre peuple de l'Italie, à fournir au gouvernement du Roi la preuve la plus fondée des garanties qu'on doit donner à l'Europe, la preuve la plus efficace à rassurer les consciences timides. Maintenant il est important pour le salut de Rome et pour le salut de l'Italie, que les Romains s'abstiennent de tout acte qui pourrait sembler moins que respectueux envers la religion et le chef visible de l'Eglise catholique.

Il est important, en un mot, que chacun de vos actes soit une preuve nouvelle que vous voulez rester catholiques sincères, en même temps que vous ne voulez pas qu'on entrave votre droit d'être Italiens. Certes, on ne pourrait pas prétendre ni espérer raisonnablement, et on ne le voudrait même pas, que les Romains, qui ont concouru avec les autres peuples d'Italie, par les sentiments et par les œuvres à la rédemption de la patrie commune, dussent demeurer spectateurs froids et indifférents dans un moment où l'on a entrepris efficacement la solution dont en grande partie dépend le salut de l'Italie ; celui de Rome y est entièrement attaché.

S'il se présentait donc l'occasion de faire des démonstrations pacifiques de sentiments nationaux, et ces occasions certainement ne tarderont pas, le comité, au lieu de les désapprouver, vous engagera lui-même à les faire. Mais vous devez vous rappeler, le cas échéant, que les louanges que vous avez méritées de l'Italie entière, par suite de la manifestation du 18 janvier, vous les avez méritées par cela même que vous avez montré que vous savez concilier et unir dans votre cœur l'Eglise et la Nation, la religion et la liberté. Les Romains doivent enfin se conduire de manière à persuader l'Europe que quand, un jour, le Saint-Père manquera de l'appui des nobles soldats de la France, il trouvera son entière sûreté dans la vénération que les Romains gardent pour le chef aussi bien que pour les ministres de l'Eglise.

Le Comité croirait vous faire injure s'il vous exhortait à déposer les haines et les rancunes qu'un long assujettissement à un gouvernement ennemi aurait pu vous avoir inspirées. Puisqu'il connaît votre caractère généreux, il est bien persuadé que vous ne voudrez pas rester en arrière des autres villes italiennes qui, à la chute des gouvernements qui les ont oppressés, ont su toutes, sans exception, fournir à l'Europe un témoignage de modération et de générosité, ainsi qu'à l'histoire, témoignage qui n'est pas seulement le plus beau laurier de l'Italie régénérée, mais encore une des raisons principales de sa résurrection.

Grandes et magnifiques, certainement, non inférieures au passé, seront les nouvelles destinées à Rome, que la nation a désigné pour sa capitale; mais les devoirs que la nouvelle situation imposera à son peuple seront également grands. Vous devez montrer que vous saurez les accomplir, en donnant déjà maintenant des preuves de force d'âme, de sagesse et de rectitude. D'ailleurs, le Comité ayant la confiance d'avoir accompli son devoir et de pouvoir continuer de l'accomplir jusqu'au moment où Rome sera restituée à l'Italie, croit avoir le droit de vous demander que vous ayez en lui confiance pleine et illimitée. Serrez donc vos rangs en maintenant la discipline la plus exacte, et gardez-vous d'accueillir des insinuations ou d'exécuter des ordres qui ne vous arriveraient pas par l'intermédiaire des chefs reconnus de l'opposition nationale.

Romains ! pour bien mériter de la nation, pour triompher des artifices hypocrites de nos ennemis ; pour que Rome, siége de la religion catholique, devienne bientôt aussi par le fait, comme elle l'est déjà de droit, la capitale de l'Italie, voici notre mot d'ordre, notre devise : Vive le Pape, non roi ! vive Victor-Emmanuel II, roi d'Italie !

Rome, 6 février 1862.

LE COMITÉ NATIONAL ROMAIN.

(Le Monde.)

Naples, 19 février.

Il y a eu une manifestation Mazzinienne devant le consulat suisse. Cette manifestation isolée paraît avoir provoqué les autres partis. Aussi la ville est-elle couverte de placards en divers sens. L'autorité les enlève et s'efforce de calmer l'effervescence qui en résulte.

— Le *Movimento,* de Gênes, publie la nouvelle suivante :

« Hier soir est parti le vapeur postal qui touche à Caprera. MM. les députés Crispi et Mordini étaient à bord ; ils vont, à ce qu'on prétend, conférer avec le général Garibaldi au sujet de la nouvelle assemblée libérale italienne qui se réunira à Gênes, le 9 du mois prochain, par les soins du nouveau comité central de Prowedimento.

« Les manifestations continuent sur plusieurs points. Il y en a eu à Créti, à Ferrare, à Palerme et à Bari. »

— Nous lisons dans la *Gazetta di Torino* la correspondance suivante de Rome :

« Le sacré collége aurait décidé, avec le Saint-Père, qu'en prévision de tout évènement possible, les documents les plus secrets des archives pontificales fussent détruits et les papiers qu'on aurait voulu conserver fussent mis dans des caisses et expédiés à Civita-Vecchia, d'où ils seraient conduits sur des bâtiments autrichiens à Trieste, et de là par chemin de fer à Vienne.

POLOGNE.

On mande de Varsovie :

« Dans son allocution dans l'église cathédrale de St-Jean, le nouvel archevêque, Mgr Felinski, a prié le peuple de s'absteniz des hymmes qui portent ombrage au gouvernement, mais de continuer de prier Dieu pour la patrie.

Berlin, 17 février.

On mande des frontières de Pologne :

« Des quatres hommes de lettres arrêtés dernièrement, trois, MM. Henri Krajewski, Alexandre Krajewski et Tokarrewski, ont été déportés à Vologda et à Viatka, en Sibérie ; le quatrième, M. Ehrenberg, est dangereusemen malade. »

ESPAGNE.

Madrid, 18 février.

M. Mon est arrivé ce matin. Dans le congrès, le ministre de l'intérieur a reproduit le projet de loi sur la Presse. Le gouvernement est autorisé à rectifier le traité avec le Maroc.

— Aucune dépêche n'est venue confirmer jusqu'à présent la nouvelle d'un échec que les espagnols auraient éprouvé dans le Mexique. Ceci nous donne occasion d'annoncer aux familles de soldats et de marins qu'un service postal régulier va être établi entre la France et la Vera-Cruz pour toute la durée de la campagne. Il sera donné en temps et lieu de plus complètes indications.

CHINE.

Pékin, 15 janvier.

L'insurrection dans la province de Shantong et dans les provinces centrales fait des progrès. Les rebelles ont annoncé au consul anglais à Hankows qu'ils avaient l'intention d'attaquer cette ville et plus tard Shanghaï. Ils ont promis d'user de ménagements, mais aussi ils ont ajouté qu'en cas de résistance ils détruiraient tout.

Pour extrait : A. Laytou.

Paris.

21 février.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— Quelques journaux ont annoncé un prochain voyage de l'Empereur; nous croyons le fait inexact; rien ne fait présumer que Sa Majesté songe à s'absenter de Paris en ce moment.

— Le bal donné hier, aux Tuileries, par LL. Majestés a été fort beau. A dix heures le salon des maréchaux était resplendissant de lumières et de toilettes. Les danses se sont prolongées fort avant dans la nuit.

—Un grand nombre d'orateurs sont inscrits pour parler sur la question de Rome dans la discussion de l'Adresse au Sénat. On cite MM. Piétri, Ségur d'Aguesseau, de la Guéronnière, de Boissy, de la Rochejacquelein, le général Gémeau, Barthe, l'amiral Romain-Desfossés, Bonjean, le prince Napoléon, le vicomte de Suleau, LL. EEm. les cardinaux Morlot, Mathieu, Gousset et Donnet.

— M. Granier de Cassagnac a été désigné cette année, comme l'année dernière, par la commission du Cors Législatif, pour rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de l'Empereur.

— Hier a eu lieu, à Poissy, le concours des bœufs gras pour le carnaval de 1862. C'est, dit-on, M. Adeline qui, cette année encore, a fait agréer les deux élèves destinés à la promenade traditionnelle dans Paris. Ils portent les noms de *Mexico* et de *Gaetana.* Voilà une réclame à laquelle M. About, le réclamant, ne s'attendait guère.

Pour extrait : A. Laytou.

Variétés.

SÉNAT. — Séance du Jeudi 27 juin 1861.

RAPPORT fait par M. Bonjean, au nom de la 2e Commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux, qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture.

Le sieur Marschal, ancien député de la Meurthe, le comice agricole de Toulon, la Société régionale d'acclinatation du nord-est, à Nancy, et le sieur Schœffer, à Robertsau (Haut-Rhin), demandent que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture

Ces quatre pétitions méritent de fixer l'attention du Sénat.

Elles ne sont point inspirées, comme on pourrait le croire au premier abord, par une sensibilité platonique en faveur d'une classe d'êtres vivants voués à une destruction que ne

légitime pas, pour l'homme, la loi suprême de sa propre conservation. Si honorable et si facile à justifier qu'il fût aux yeux d'une saine philosophie, ce sentiment n'est pas celui qui inspire les pétitionnaires. Hommes pratiques et positifs, ils vous demandent pour les oiseaux une protection plus efficace que celle résultant de la législation actuelle, ce n'est point par amour des oiseaux, c'est uniquement dans l'intérêt de l'agriculture, très-sérieusement menacée, affirment-ils, si on continue à détruire les seuls auxiliaires qui puissent arrêter efficacement la propagation des insectes, fléau des cultures de toute nature.

Ces pétitions soulèvent plusieurs questions de fait et de droit, que je vais rapidement examiner. Pour les premières, à défaut de toute compétence personnelle, nous avons consulté autant qu'il a dépendu de nous et du temps qu'il nous était permis d'y consacrer, les hommes les plus autorisés en histoire naturelle et en agriculture : c'est donc en leur nom, pour ainsi dire, que nous vous soumettons certains faits que nous n'avons pas qualité suffisante pour affirmer. Au surplus, pour le dire en passant, toutes les classes de citoyens reconnaissent aujourd'hui, l'importance du droit de pétition, tel que le Sénat le pratique, que partout, nos plus importantes questions ont reçu le meilleur accueil.

§ 1er. — Importance des oiseaux pour l'agriculture.

I. Il existe en France, Messieurs les Sénéteurs, plusieurs milliers d'espèces d'insectes, presque toutes douées d'une effrayante fécondité, presque toutes aussi vivant exclusivement aux dépens de nos végétaux les plus précieux, ceux qui fournissent à l'homme sa nourriture, ses bois de construction ou de chauffage.

Le chêne robuste a pour ennemis le lucane, le cerambyx héros, etc.

A l'orme s'attachent les scolytes destructeurs.

Les pins et sapins succombent sous les attaques des bostriches, de la nonne, du scarabée typographe.

L'arbre de Minerve, le précieux olivier, voit son bois miné par le phlœotribus, tandis que ses fruits sont dévorés par les larves innombrables de la mouche de l'olivier *(dacus oleæ)*.

La vigne résiste à peine, en certaines localités, aux ravages de la pyrale.

Le blé et les autres céréales sont attaqués, dans leurs racines, par le ver blanc (larve du hanneton); sur pied, avant la floraison, par la cécidomyie; plus tard, au moment où se forme le grain, par le charançon *(calandra granaria)*, etc.

Le colza et les autres crucifères n'ont pas des ennemis moins nombreux. Plusieurs variétés d'altises détruisent le plant à sa sortie de terre; d'autres parasites attendent que la silique soit formée pour y élire domicile et se nourrir aux dépens de la graine.

Les racines de toutes les légumineuses sont mangées par les courtilières et autres insectes fouilleurs, tandis que la larve de la bruche vit cachée dans les pois et les lentilles, dont elle ne nous laisse que l'enveloppe.

Ce que les insectes ont épargné est-il au moins assuré au laboureur?... Non : une multitude de petits rongeurs, mulots, campagnols, rats et souris, après avoir vécu, aux champs, aux dépens de la récolte, pénètrent dans la grange et y prélèvent une nouvelle dîme sur les gerbes appauvries.

Qui pourrait calculer les pertes qui résultent, pour l'agriculture, de toutes ces causes réunies?

C'est depuis peu d'années seulement que la science a compris qu'il y avait là, pour elle, un grand devoir social à remplir; c'est d'hier, pour ainsi dire, que ces questions sont à l'étude: la statistique n'offre donc, en ce moment encore, que des renseignements incomplets qu'il convient de n'invoquer qu'avec circonspection.

Toutefois, les lamentations des pays vinicoles, au sujet de la pyrale, attestent assez la grandeur du mal, pour ce genre de culture.— De 1828 à 1837, en dix années et seulement dans vingt-trois communes du Mâconnais et du Beaujolais, représentant trois mille hectares de vignes, les dommages causés par la pyrale furent évalués, d'après un calcul fondé sur des bases fournies par l'administration des contributions, à 34,080,000 francs, soit plus de trois millions par an. — Aux Thorins, notamment en 1837, sur une propriété qui rapportait ordinairement 5000 hectolitres de vin, on n'en récolta que 22. — Le Gouvernement dut accorder des dégrèvements considérables sur l'impôt foncier. Plusieurs propriétaires découragés vendirent leurs vignes à vil prix; d'autres les arrachèrent pour y substituer de nouvelles cultures.— Des ravages analogues, quoique moins considérables, furent constatés à la même époque, dans les départements de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Charente-Inférieure, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault, et toujours dans les crus les plus fins.

Quant aux céréales, on n'évalue pas à moins de 4 millions de francs, au plus bas, la valeur du blé que fait avorter, en une seule année, dans l'un de nos départements de l'est, la seule larve cécidomyique.— Dans une notice spéciale, et d'après un grand nombre de faits soigneusement étudiés, M. Bazin n'hésite pas à attribuer à cet insecte l'insuffisance des récoltes, dont nous eûmes tant à souffrir, durant les trois années qui précédèrent 1856: dans certains champs, la perte s'éleva à près de moitié de la récolte.

Pour le colza, une monographie très-bien faite par l'un des professeurs de l'ancien Institut agronomique de Versailles, a constaté, d'après des expériences faites avec le plus grand soin, sur une récolte dépendant de cet établissement: que sur 20 siliques, prises au hasard et fournissant 504 graines, 296 graines seulement étaient saines; le surplus avait été mangé par les insectes, ou s'était flétri par l'effet de leurs piqûres; que, par suite, il y avait eu perte, en huile, de 32, 8 pour 100; et plus spécialement, que sur une récolte ayant produit 4500 francs, il fallait compter une perte de 2700 francs, qui, si elle eût pu être évitée, aurait porté le produit à 7200 francs.

En Allemagne, au témoignage de Latreille, la nonne *(phalæna monacha)* a fait périr des forêts entières. — En 1810, les bostriches avaient tellement envahi la forêt de Tannebuch, située dans le département de la Roër, qu'un décret dut ordonner d'abattre la forêt et de brûler, sur place, les branches, racines et bruyères. — Dans la Prusse orientale, il a fallu abattre, il y a trois ans, dans les forêts de l'Etat, plus de 24 millions de mètres cubes de sapins, contrairement à tous lee règlements forestiers, uniquement parce que les arbres périssaient sous les attaques des insectes.

Nos amiraux vous parleront, avec plus d'autorité que moi, des termites qui, principalement à la Rochelle et à Rochefort, détruisent les bois de nos chantiers maritimes, et jusqu'aux registres des archives.

Si considérables que soient ces ravages, on s'étonne qu'ils ne le soient pas davantage encore, quand on considère la prodigieuse fécondité dont sont douées ces espèces malfaisantes; et, si Dieu n'y eût pourvu par des moyens dignes de sa sagesse, depuis longtemps toute végétation aurait disparu de la surface de la terre.

(*La suite au prochain numéro.*)

Dernières nouvelles.

5 heures 1/2 du soir.

La discussion de l'adresse a commencé, au Sénat. M. Larabit a prononcé un discours en faveur de la Pologne, et M. Stoum a parlé dans un sens anti-piémontiste.

Des journaux étrangers avaient prétendu qu'un amendement avait été présenté à la commission par S. A. I. le prince Napoléon, et retiré ensuite, après de pourparlers qui auraient amené une modification dans le projet. Cette assertion n'a aucun fondement.

— Après diverses fluctuations, la Bourse a regagné une partie du terrain qu'elle avait perdu hier. On continue à recevoir de bonnes nouvelles sur la conversion des rentes.

— Nous croyons pouvoir démentir le bruit qu'une tentative d'assassinat aurait eu lieu contre M. le marquis de Lavalette, notre ambassadeur à Rome.

— Le prince de Broglie a été élu aujourd'hui membre de l'Académie, en remplacement du R. P. Lacordaire.

— Hier, à l'audience des criées du tribunal de la Seine, le passage Mirès a été adjugé moyennant la somme de 3,433,000 fr., et l'hôtel Mirès, rue de Richelieu, 99, moyennant 395,000 francs.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord sont restés calmes toute la semaine; le disponible à 74 f. l'hect. à 90 degrés; le 3/6 du Languedoc de 100 à 105 fr. l'hect. à 86 deg. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie sont toujours avec assez peu d'affaires à Bercy et à l'entrepôt; sur cette dernière place le Montpellier pur vaut 85 à 90 fr. l'hect. Le tafia, suivant origine, de 70 à 85 fr. l'hect.

Sur les marchés des Charentes on ne signale aucune affaire tant à Cognac qu'à Surgères et à La Rochelle.

Les vins à l'entrepôt et à Bercy ont toujours des prix bien tenus, mais il se fait très peu d'affaires par suite des hautes prétentions des vendeurs. Les arrivages par eau et par voies ferrées ont un peu moins d'importance; les vins vieux des années 1858 et 1859 sont à des prix très-élevés, surtout pour les bons crûs.

Condom, 15 février.

Jeudi, à Eauze, la propriété fit des offres assez importantes et paraissait disposée à la vente; mais le commerce, qui n'a pas de grands besoins, reculait devant les prix demandés. En somme, il ne se traita que fort peu de chose en Bas-Armagnac et en Ténarèze.

(*Moniteur agricole de Bordeaux.*)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains.—Samedi, 22 février.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	769	212	29f 46	78 k. 240
Maïs.....	326	29	16f 76	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 février 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100	70 10	» 50	» »
4 1/2 pour 100.....	100 10	1 10	» »
Obligatons du Trésor ..	458 75	» »	2 50
Banque de France.....	3050 »	» »	10 »
21 février.			
Au comptant:			
3 pour 100	70 35	» 25	» »
4 1/2 pour cent	100 40	» 30	» »
Obligations du Trésor ..	460 »	1 25	» »
Banque de France.....	3050 »	» »	» »
22 février.			
Au comptant:			
3 pour 100	70 15	» »	» 20
4 1/2 pour 100.....	100 10	» »	» 30
Obligations du Trésor..	461 25	1 25	» »
Banque de France.....	3050 »	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

19 février. Rascouaille (Marie-Emilie).

Mariages.

19 — Cubaynes (Guillaume), jardinier, et Denestèbe (Jeanne), domestique.

19 — Salinié (Jean-Antoine), domestique, et Rivière (Marie), sans profession.

19 — Montmaillé (Etienne), cultivateur, et Lassagne (Antoinette), sans profession.

Décès.

20 — Saligné (Louis) 2 jours.

20 — De Rigault des Feuchères (Charles-Gabriel), capitaine au 80e de ligne, 42 ans.

21 — Souquet (Marie-Anne), sans profession, célibataire, 84 ans.

22 — Terrié (Marie-Anne), sans profession, épouse Julhia, 40 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

BREVET D'INVENTION (S. G. D. G.)

Fourneaux Gazogènes.

APPAREILS DE SÉCURITÉ.

Le sieur LOURMET, chaudronnier, à Cahors, vient d'acquérir le droit d'exploiter dans le département du Lot, le brevet obtenu pour l'invention des fourneaux gazogènes.

Ces appareils d'un facile établissement, peuvent servir, avec le même combustible et simultanément, au chauffage des ateliers ou appartements, à la préparation des aliments de famille, et produire assez de gaz très pur, pour fournir à l'éclairage de 10 à 200 becs, pendant cinq heures, moyennant une dépense moindre de *trois* centimes par bec.

Ces machines mettent à même les chef-lieux de cantons de pouvoir éclairer au gaz leur ville à très-peu de frais.

A partir du 22 courant, une de ces machines fonctionnera, tous les soirs, dans le magasin du sieur LOURMET, où des expériences comparatives seront faites pour les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite.

— ENTRÉE LIBRE —

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2e édition, 1 vol. in-8°..... 5 fr.

AVIS

Les locataires de M. Capdeville, rue St-André, sont priés de ne solder le montant de leur location qu'à lui-même.

M. Capdeville ne paie pas les dettes de sa femme.

A VENDRE

Une Monte composée de deux forts et beaux baudets, race du Poitou, appartenant à Jean-Louis Pagés, propriétaire, au village de La Poncie, commune d'Aynac, canton de Lacapelle--Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

AVIS

Le sieur St-Sevey, conducteur en retraite, — à Cahors, — a l'honneur d'informer le Public qu'il se chargera, comme par le passé, de faire tous les plans, devis pour construction et réparation de toute nature. Il offre de conduire lui-même les travaux, à Cahors et dans le département.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, Md TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.